

adopté

SÉNAT

le 20 décembre 1973.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

---

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'Arrangement entre certains Gouvernements européens et l'Organisation européenne de recherches spatiales concernant l'exécution du programme de lanceur Ariane, fait à Neuilly-sur-Seine le 21 septembre 1973.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 822, 857 et in-8° 85.

Sénat : 109 et 115 (1973-1974).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Arrangement entre certains Gouvernements européens et l'Organisation européenne de recherches spatiales concernant l'exécution du programme de lanceur Ariane, fait à Neuilly-sur-Seine le 21 septembre 1973, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1973.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir le document annexé au n° 109 (1973-1974), Sénat.